

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2026 / 0441

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service : Tourisme
Tél : 04 66 56 10 76
Réf : MB/QC.2026/08-24

Objet : Convention de mise à disposition à titre onéreux de la salle des lavabos et des installations de surface de la Maison du Mineur de La Grand'Combe à l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs d'Alès (ANGDM) le mardi 6 octobre 2026 dans le cadre d'une journée intergénérationnelle

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du tourisme,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'arrêté en date du 11 décembre 2009 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C2026_04_05 du conseil de communauté du 24 juin 2026 portant tarifs et redevances de la Communauté Alès Agglomération,

Considérant que l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs d'Alès (ANGDM) a sollicité la Maison du Mineur de La Grand'Combe pour organiser une journée intergénérationnelle le mardi 6 octobre 2026,

Considérant que la Maison du Mineur de La Grand'Combe peut mettre à disposition à titre onéreux la salle des lavabos et les installations de surface,

Considérant qu'il est donc nécessaire, dans ce cadre, de conclure une convention de mise à disposition de locaux à titre onéreux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs d'Alès (ANGDM), représentée par le directeur général, M. Laurent BERGEOT et domiciliée 4 quai Boissier Sauvages - 30100 Alès, en vue de la mise à disposition de la salle des lavabos et des installations de surface de la Maison du Mineur de La Grand'Combe dans le cadre de la journée intergénérationnelle.

ARTICLE 2 :

La mise à disposition sera consentie à titre onéreux pour le mardi 6 octobre 2026.

ARTICLE 3 :

Les modalités et les conditions de la mise à disposition seront précisées dans la convention.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 13 OCT. 2026

Le président

Christophe RIVENQ

